



# 21<sup>ème</sup> championnat de France de ski de fond sapeurs-pompiers

## [www.annecy-2010.com](http://www.annecy-2010.com)

- Edito	page 2
- Programme du Championnat de Ski de Fond	page 3
- Règlement des France de Ski de Fond 2010	page 4
- Informations pratiques	page 7



## Édito

Organisés en 1995 par le centre de secours des Gets, les championnats de France de ski de fond sapeurs-pompiers effectueront leur grand retour en Haute-Savoie en Janvier 2010.

Participants à de nombreuses manifestations sportives, les soldats du feu annéciens ont décidé d'organiser cette course, à laquelle ils participent régulièrement. La candidature d'Annecy pour l'organisation des J.O. de 2018 apporte une plus value et reflète le dynamisme de notre département.

Depuis vingt et un ans, cette compétition rassemble chaque hiver, dans une région différente, près de trois cents skieurs sur des distances de 10 à 20 kms.

Les épreuves se dérouleront sur deux jours, aux portes de la ville d'Annecy, sur le domaine nordique du massif du Semnoz, perché entre 1500m et 1700 mètres d'altitude. Avec plus de 40 kms de pistes tracées, le site offre l'avantage de posséder des reliefs et des décors variés, passant du plateau au milieu forestier.

Une richesse que les sapeurs-pompiers annéciens connaissaient bien et qu'ils ont souhaité partager avec les amateurs de glisse, d'autant que si la météo le permet, le Mont-Blanc s'offrira aux yeux des fondeurs...

**Alors rendez-vous à ANNECY le 30 janvier 2010.**



# Programme

## **Samedi 30 janvier 2010 :**

Sue le site du Semnoz (pied des pistes alpins)

**A partir de 14h00 :** Accueil des concurrents et de leurs familles à la salle hors sac du Semnoz (pied des pistes d'alpins) remise des dossards

**18H00 :** Relais nocturne à l'Américaine (épreuve facultative) au pied des pistes de ski alpin.

**20h30 :** Pasta-party à la salle polyvalente René Honoré du gymnase « sous Aléry » à Cran-Gevrier

(Crudités, pâtes, fromages desserts)

## **Dimanche 31 janvier:**

Sur le site du Semnoz (plateau supérieur)

**7H30 :** remise des dossards pour les derniers arrivés (salle hors sac du plateau supérieur)

**9H00 :** Départ en ligne de la course de ski de fond 10 km femmes (toutes catégories confondues), hommes (cadets, jeunes, vétérans 3 et vétérans 4)

**10H00 :** Départ en ligne de la course de ski de fond 20 Km hommes (juniors, seniors, vétérans 1 et vétérans 2)

**13H00 :** Remise des prix et repas de clôture à la salle polyvalente René Honoré du gymnase « sous Aléry » à Cran-Gevrier.



# Le règlement du Ski de Fond

## Article 1: Condition de participation

Peuvent participer au championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à leurs Unions Départementale et Régionale respectives lorsque ces dernières existent et leur sont accessibles (attestation à joindre obligatoirement).

On entend par adhérents les membres à jour de leur cotisation, suivants:

- membres actifs: les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPM, UIISC), en activité,
- membres associés: les jeunes sapeurs-pompiers, les anciens sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération. Peuvent également participer les sapeurs-pompiers de Monaco en activité.

Par ailleurs, la liste des pièces d'identité acceptées sont les suivantes:

- carte nationale d'identité
- passeport
- permis de conduire
- licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP. Celle-ci répond à trois obligations:
  - pièce d'identité,
  - certificat médical,
  - attestation d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers ou un SDIS pour les PATS ou une section pour les JSP
- carte fédérale authentifiée du cachet de l'UD à cheval sur la carte et la photo

## Article 2 : Aptitude physique et assurance

Un certificat médical de non contre indication à la pratique du ski de fond, délivré après le 15 octobre 2008 devra être joint au dossier d'inscription.



L'inscription définitive sera effective à réception du règlement, des certificats médicaux, des autorisations, soit l'ensemble des pièces demandées. Les coureurs mineurs devront fournir aux organisateurs une autorisation parentale.

Tout coureur doit être assuré, tant en ce qui concerne la protection personnelle que la responsabilité civile.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable des conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel) et des conséquences corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.

### Article 3: Clôture des engagements

La date limite des engagements est fixée au 10 janvier 2010. Aucune inscription ne sera considérée après cette date. L'organisateur se réserve toutefois la possibilité de prolonger cette date butoir sans qu'aucune réclamation ne puisse se faire.

### Article 4 : Catégorie d'âge et distances – Catégories masculines et féminines

#### **Catégories masculines :**

<b>Année de naissance</b>	<b>Catégorie</b>	<b>distance</b>
1994 à 1996	Cadets	10 km
1992 et 1993	Jeunes	10 Km
1990 et 1991	Juniors	20 Km
1980 à 1989	Seniors	20 Km
1970 à 1979	Vétérans 1	20 Km
1960 à 1969	Vétérans 2	20 Km
1950 à 1959	Vétérans 3	10 Km
Avant 1949	Vétérans 4	10 Km

#### **Catégories féminines :**

Une seule catégorie tous âges confondus, distance de 10 km



## Article 5 : les courses

### **Les courses en relais masculines: (nouveau 2010)**

#### **Deux courses sont au programme**

Courses par équipe à l'américaine de 3 compétiteurs **du même centre**

- 3 équipes autorisées par centre
- 2 choix possible : en style « classique » ou en style « libre ».
- Les trois équipiers effectuent la compétition dans le même style (libre ou classique)
- Le titre de champion de France en relais sera attribué aux équipes remportant les différentes épreuves.
- Les modalités de cette compétition seront définies en fonction du nombre d'équipes inscrites

### **Les courses en relais féminines: (nouveau 2010)**

Courses par équipe à l'américaine de 3 compétitrices **du même département**

- en style « libre » pour les 3 participantes
- Le titre de champion de France en relais sera attribué à l'équipe remportant la course
- les modalités de cette compétition seront définies en fonction du nombre d'équipes inscrites

#### **Les courses individuelles :**

Le championnat de France de ski de fond individuel est une course en ligne de style libre dont les distances sont définies selon les catégories.

Deux courses sont organisées :

- Une course de 10 Km réunissant les catégories masculines « cadet », « jeunes », « vétérans 3 » et « vétérans 4 » ainsi que la catégorie « féminines ».
- Une course de 20 Km réunissant les catégories masculines « juniors », « seniors », « vétérans 1 » et «vétéran 2 »

## Article 6 : Le dopage

Les organisateurs peuvent se réserver le droit de faire effectuer un contrôle antidopage pour le dépistage des produits dopants interdits.

Tout coureur refusant de s'y soumettre sera disqualifié. Tout coureur faisant l'objet d'un contrôle positif sera disqualifié. Une sanction lui interdira de participer au championnat de France de ski de fond sapeurs-pompiers l'année suivante.



## Article 7 : Classements

Un classement individuel sera établi pour chaque catégorie, ainsi qu'un classement par équipe pour le relais.

Un dossier final sera établi avec tous les classements par catégorie.

## Article 8: les récompenses

Un trophée sera remis aux trois premiers de chaque catégorie.

Un trophée offert par la FNSPF sera remis au département ayant engagé le plus de concurrents

## Article 9: Disqualification et sanctions

Il sera fait application du règlement international de ski de fond (RIS).

## Article 10 : Réclamations

Toute réclamation se rapportant aux classements ou d'autres faits de course doit être transmis par écrit aux organisateurs au plus tard trente minutes après l'affichage provisoire des résultats. Passé ce délai, la requête ne sera plus prise en considération. Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses, leur décision sera sans appel.

## Article 11 : Jury des compétitions

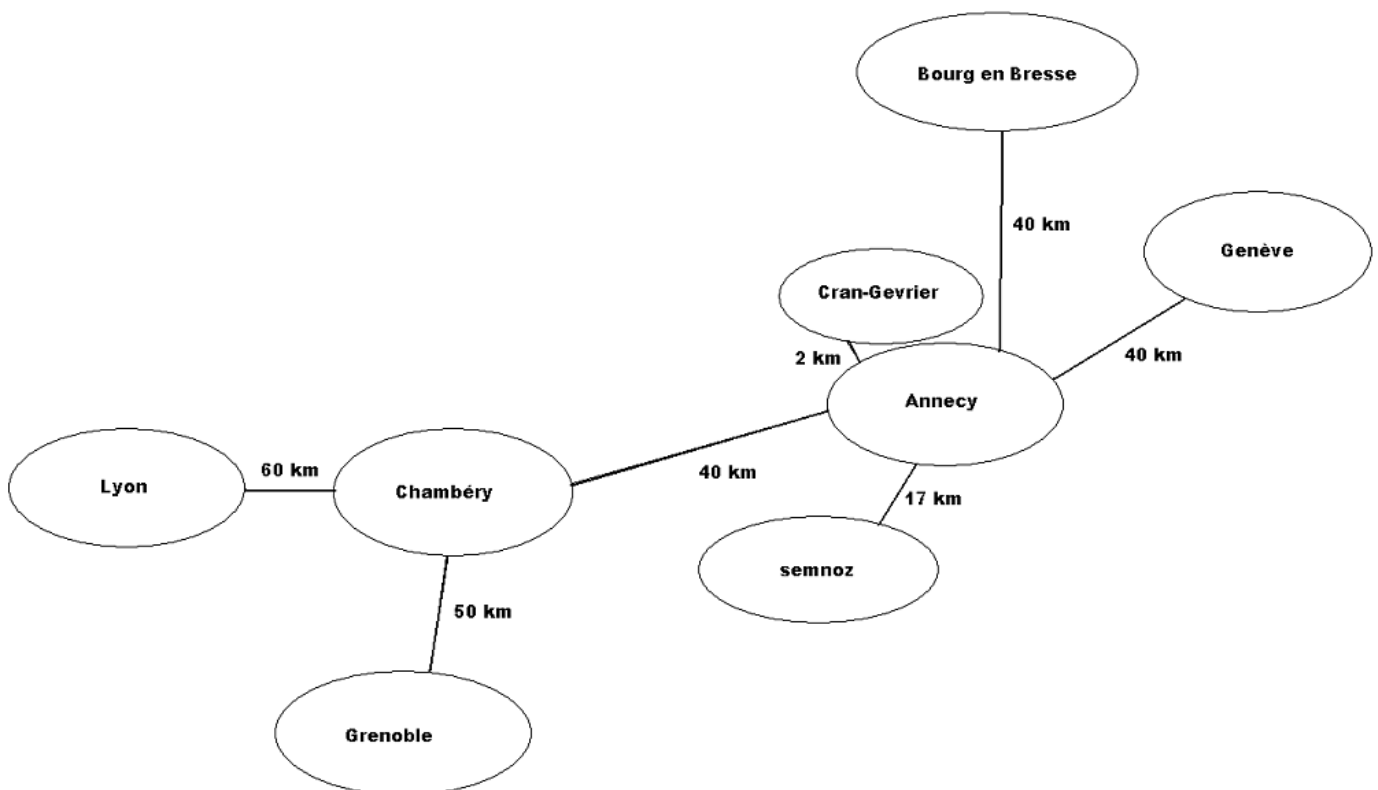
La compétition et le rôle du jury seront conformes au Règlement International de Ski de fond. Le jury prend toutes les décisions non prévues au présent règlement, en particulier il se réserve le droit de modifier les lieux et les horaires si des conditions le justifient. Toute modification importante sera portée à la connaissance des concurrents et des responsables de délégations.



## Informations pratiques

Renseignements sur les hébergements sur [www.lac-annecy.com](http://www.lac-annecy.com)

### Plans accès général



### Inscriptions- renseignements

**Comité d'Organisation du championnat de France de ski de fond 2010**

29, avenue du stand

74000 ANNECY

☒ [vince.barral@free.fr](mailto:vince.barral@free.fr)

☎ 06.32.27.56.31